



**Groupe des élus de gauche  
et républicains**

## **8<sup>ème</sup> ASSISES DEPARTEMENTALES POUR L'ALTERNANCE : PERSONNES AGEES**

**- Mardi 15 janvier 2008-**

**Jean-Pierre ROSSARD** : Nous vous remercions pour être venu ci nombreux ce soir Nous entendons développer une politique participative c'est pourquoi nous nous rencontrons aujourd'hui. Notre but est de vous rencontrer afin d'écouter vos attentes, voir ce que vous souhaiteriez voir évoluer dans la politique départementale. Les politiques sociales du département représentent 60 % du budget départemental (50 millions pour l'APA (Allocation Personnalisée pour l'Autonomie, 50 millions pour le RMI). Cela est dû à une politique de décentralisation qui nous a amené à faire face à des charges de plus en plus lourdes et pas toujours avec les transferts financiers correspondant à la clé. La marge de manœuvre du département est relativement limitée.

**Christophe COUNIL** : La question des personnes âgées est véritablement une question phare au niveau de la politique départementale (le 2/3 des dépenses du Conseil général sont consacrées aux affaires sociales. Au sein de ces affaires sociales une grande part est consacrée aux personnes âgées à travers l'APA, créé par le gouvernement Jospin en 2000 qui est une allocation versée aux personnes âgées pour qu'elles puissent rester chez elle ou aller en hébergement, à côté de cela il y a l'ensemble de la politique de maintien à domicile, la politique des hébergements (maisons de retraite), la programmation de ces aménagements, le financement d'une partie de ces équipements. Puis à côté de cela le financement d'actions comme les CLIC (Centres Locaux d'Information et d'Orientation des Personnes Agées), ils sont là pour orienter les personnes âgées et leur proposer des solutions aux problèmes qu'elles rencontrent. Nous avons organisé la semaine dernière une rencontre avec le CODERPA, organisme qui réunit les 16 organisations de retraités du département. Ils ont souhaité nous faire part de leur inquiétude vis-à-vis de l'absence de réponses du Conseil général sur toute une série de propositions qu'ils ont émis dans le cadre d'un travail de réflexion (ils ont 5 groupes de réflexion, la vie en établissement, la vie en domicile, la protection des personnes âgées ..., ils travaillent de façon autonome sur ces questions de façon sérieuse pour faire remonter des propositions. Leurs propositions restent aujourd'hui sans réponse de la part du Conseil général. Ce qu'ils vivent c'est un peu ce que nous vivons nous conseillers généraux d'opposition. L'ensemble des propositions que nous émettons lors des débats ou en commissions, nous n'avons jamais de réponses, pas de chiffrage, pas de mise en œuvre. Je ne vais pas vous dire ce soir que tout ce que fait la majorité actuelle est mal. Il y a des choses qui sont faites qui sont positives mais ce manque de travail en concertation avec les associations est un problème important sur lequel il va falloir se pencher très sérieusement. Nous étions réunis samedi dernier pour présenter nos candidats et nous avons insisté sur la question de faire vivre la démocratie participative. C'est d'une part des réunions comme ce soir, c'est également associer dans notre travail d'élu l'ensemble des associations à la réflexion. Je ne dis pas associer à la décision car la décision est celle des élus qui doivent décider en leur âme et

conscience et à partir des budgets qui sont les leur. Mais lorsqu'il s'agit d'élaborer, de réfléchir, d'analyser ce qui se fait, je pense que ce travail doit se faire en lien avec les usagers eux même représentés par les associations. Le but de cette soirée est d'étendre ce que vous avez à nous dire pour pouvoir ensuite préparer notre projet à partir de vos attentes. Cela ne veut pas dire que l'on n'a pas réfléchi à la question avant, nous avons chacun nos idées sur la question. Nous souhaitons que votre parole soit libre et que vous puissiez vous exprimer et nous faire remonter vos préoccupations, vos désirs, vos souhaits.

**Jean-Pierre ROSSARD :** Pour vous donnez un exemple, le Conseil général a demandé aux CLIC depuis des mois de réfléchir sur le problème du découpage territoriale et sur la territorialisation. Par contre brutalement, on a découvert qu'une compétence qui devait être confiée aux CLIC (la distribution des aides sociales de la CRAM et une expérimentation avait été faite avec beaucoup de succès sur le CLIC de la Suze nous découvrons au cours de la dernière commission des affaires sociales que cela se fera par l'intermédiaire du Conseil général et pas par les CLIC. Ce n'est pas une décision politique car aucun conseiller général ni de la majorité ni de l'opposition n'était au courant. Les seuls au courant étaient les chefs de service et c'est une décision des services. Il y a nécessité que les décisions se fassent au niveau des politiques et pas au niveau des fonctionnaires.

**Un responsable d'association :** Je tiens à évoquer un problème qui me tient à cœur depuis très longtemps, c'est le problème de l'aide sociale départementale notamment pour les établissements de personnes âgées. Recours aux obligations alimentaires va en Sarthe jusqu'aux petits enfants. Beaucoup de départements ont fait le choix de ne pas aller jusqu'aux petits enfants. Pour le budget du département cela doit être infime car cela représente peu de personnes. Si on pouvait arriver à limiter l'aide sociale départementale au recours aux obligations alimentaires aux enfants seulement cela serait une bonne chose.

**Christophe COUNIL :** Vous avez tout à fait raison. C'est un frein et en plus la part récupérée chez les petits enfants est symbolique par rapport aux sommes consacrées aux personnes âgées.

**Une intervenante :** Ma belle mère se trouve à Thorigné sur Dué dans une maison de retraite depuis un an maintenant et nous n'avons pas entendu parler de l'aide du Conseil général. Mon mari se retrouve tout seul, il n'a que des neveux et nièces. Si vous dites que les petits enfants ne doivent pas participer, je vous dis que nous tout seul nous ne pouvons pas supporter. Nous aimerions savoir dans combien de temps cela peut être débloqué ? Cela fait un an que l'on attend. On sait qu'il y a des sommes en attente car nous ne donnons que 90 % de la retraite de ma belle mère. Tous les mois, on a 600 € qui sont en attente.

**Un responsable d'association :** En effet, aujourd'hui les délais d'obtention de l'aide sociale sont énormément long et on peut s'inquiéter et si le Conseil général prend de nouvelles choses en charge comme vient de le dire Monsieur Rossard cela ne va pas améliorer les choses. Il faut arriver à ce que le Conseil général prenne des décisions d'aide sociale plus rapidement.

**Un responsable de structure :** Je souhaitais revenir sur un point relatif aux établissements. Nous sommes à la veille d'une révolution démographique concernant les personnels hospitaliers des EHPAD. Il faut savoir que dans les 5 ans qui viennent il va y avoir 50 % des personnels qui vont partir à la retraite. Qu'envisagez-vous plus particulièrement sur le volet aide soignante ? Comment fait-on pour renouveler les effectifs ? Il est fondamental de les renouveler et au delà car nous subissons la pression démographique des anciens cela nécessite non seulement de les renouveler mais aussi d'étendre le nombre des personnels.

**Jean Pierre ROSSARD :** Vous soulevez un problème qui est celui de l'absence de filière publique dans la formation des aides soignantes et cela pose de grosses difficultés. Ce n'est pas de la compétence du Conseil général, c'est la compétence du Conseil régional. Il y a un accord qui vient d'être passé entre le lycée Hélène Boucher et le Conseil régional pour l'ouverture d'une filière de

formation d'aide soignante publique sur le Mans. Ce n'est qu'un début de réponse, il faut des formations beaucoup plus importantes.

**Un intervenant associatif :** L'autre problème est celui des formations d'aide soignante aux particuliers. Le problème est qu'elles sont toutes concentrées sur le Mans et cela pose beaucoup de problèmes aux stagiaires aides soignantes de pouvoir faire des déplacements sur les lieux de stage. On a beaucoup de difficultés en milieu rural à fidéliser les aides soignantes car elles ne peuvent pas venir en stage. Il y a des jeunes hommes et des jeunes femmes qui pourraient bénéficier de ces formations. Il y a un rôle du Conseil général.

**Christophe COUNIL :** Le rôle du Conseil général peut être de travailler avec la Région sur cette question des formations car il y a les aides soignantes mais aussi l'intervention des travailleurs sociaux (des personnes qui travaillent à domicile chez les personnes âgées). On sait que l'on a dans le département un taux de chômage plus élevé dans la main d'œuvre féminine et c'est vrai que travailler sur la formation d'aide soignante et de travailleuse à domicile paraît quelque chose d'important. Ce n'est pas une compétence du conseil général mais c'est clair qu'il faut, sur ce sujet, se rapprocher du Conseil régional comme cela a été fait mais il faut aller plus loin. Peut-être fermer un certain nombre de filières vers lesquels on envoie toutes les jeunes filles et qui ne mènent à rien (à Hélène Boucher, on a fermé une filière de coiffure pour la remplacer par une filière dans le domaine social et d'aide soignante). Il paraît intéressant d'avoir des formations qui s'adaptent au marché de l'emploi et aux besoins. Sur ce sujet là, les besoins vont être criants dans les années qui viennent. Il faut que nous jouions un rôle avec le Conseil régional. Et l'idée de ne pas baser toutes les formations sur le Mans mais arriver à les répartir plus harmonieusement dans le département est une idée qu'il va falloir travailler avec la Région.

**Jean-Pierre ROSSARD :** Il y a un problème évident sur le département c'est celui de l'accès à l'éducation. Pourquoi est-ce qu'une formation gratuite mise en place par le GRETA ou financée par des PAIO sont des formations assurées par des professionnels et nous avons en parallèle un manque de main d'œuvre. Il faut revoir et corriger cette anomalie. Je vois régulièrement des jeunes qui font des BEP lorsqu'ils veulent faire un BAC Pro il faut aller à Bourges ou à Châteauroux (le budget de la famille ne leur permet pas d'accéder à la suite de leur formation).

**Une intervenante :** Je reviens sur la formation des aides soignantes, il y a trois écoles sur le Mans (La Croix Rouge, l'Ifos et le Centre Hospitalier du Mans) et il y a aussi deux autres écoles à la Flèche et Sablé. Tout n'est pas sur le Mans. Mais, ces écoles d'aide soignante en milieu hospitalier ne sont pas gratuites.

**Un militant associatif :** J'ai été au CODERPA plusieurs années et je suis aujourd'hui une personne âgée. Le Conseil général a compétence pour les personnes âgées. Les personnes âgées concernent aussi toutes les personnes qui sont à la retraite et cela est très vaste. Le travail du Conseil général vis-à-vis des personnes âgées apparaît d'abord et surtout comme une réponse à la perte d'autonomie or les personnes qui sont en perte d'autonomie cela représente entre 8 et 10 % de la population des retraités. On dit personne âgée mais j'aimerais savoir comment le Conseil général envisage le travail auprès de l'ensemble des retraités et ses réponses aux besoins de l'ensemble des retraités qui ne souffrent pas nécessairement de perte d'autonomie. Il s'agit surtout d'une réponse en terme de prévention de façon à éviter cette perte d'autonomie. L'ensemble du budget du Conseil général est orienté en direction de la dépendance.

**Jean-Pierre ROSSARD :** Dans le schéma départemental des personnes âgées, nous avons travaillé sur l'Habitat (par exemple, sensibiliser les entreprises du département, les constructeurs immobiliers à réfléchir à l'adaptation de l'immeuble à un minimum de handicap). Il y a une réflexion qui a été menée sur ce sujet mais elle n'a pas été poussée. On peut quand même recommander aux gens aujourd'hui de faire un habitat qui soit pratique et qui soit adapté si à un moment surgit un handicap.

**Un militant associatif :** Vous avez parlé surtout de l'habitat individuel mais c'est dans tous les travaux d'urbanisme, comment aujourd'hui alors que ce phénomène de perte d'autonomie se développe, comment on intègre cette dépendance dans les politiques globales d'habitat et d'urbanisme. De manière à ce que les personnes qui souffrent de perte d'autonomie ne soient pas désintégrées de la vie sociale.

**Christophe COUNIL :** Ce que vous dites est très vrai notamment dans le logement social. On est confronté aujourd'hui dans nos quartiers à des logements sociaux qui datent de quelques années et la population qui y habite depuis longtemps est une population qui a vieilli. Est-ce qui est fait pour que cette population âgée puisse rester dans leur logement. Par exemple dans le quartier Ronceray au Mans, les personnes âgées se plaisent beaucoup dans leur appartement et dans leur quartier. Or lorsque l'on est âgé, monter 4 étages à pied cela n'est pas possible, enjamber une baignoire non plus. Comment peut-on agir pour faire en sorte que ces gens puissent rester dans leur appartement et que l'on ne soit pas obligé de les déraciner. C'est moins problématique pour les appartements plus récents car ils sont équipés d'ascenseur et autres... On touche ici la question de la prévention.

**Un responsable d'association :** Je voulais citer un exemple, avec une de mes collègues nous nous sommes rendus au Portugal il y a 2 ans et nous avons visité des établissements pour personnes âgées. Quand je dis qu'à la Reposance on a une piscine tout le monde trouve cela extraordinaire, je crois qu'en France, il doit y avoir 4 établissements avec une piscine. Et bien au Portugal les établissements pour personnes âgées qui se construisent ont une piscine. Cette piscine a un avantage car à partir de 17H elle est fermée aux personnes de la maison de retraite et elle est ouverte aux personnes âgées du quartier. Ils peuvent venir la fréquenter avec une thérapeute qui fait de la prévention. C'est financé en partie par la commune et en partie par l'assurance maladie.

**Un intervenant :** Les politiques pour personnes âgées sont souvent articulées avec d'autres collectivités qui ont des compétences conjointes. On évoquait tout à l'heure les aspects de formation avec la compétence régionale, il y a aussi en terme de prévention les aspects de réseau de santé avec l'autorité sanitaire. C'est vrai que lorsque l'on parle de prévention pour les personnes âgées dépendante, il y a un rôle à jouer avec les ARH sur les bilans de santé, sur les réseaux de santé. Concernant le secteur où je travaille, on a déposé un dossier mais il manque l'argent. Pouvoir faire ces bilans de santé auprès des personnes âgées de manière à les maintenir à domicile cela fait partie d'un rôle conjoint entre le département et les ARH.

Concernant l'immobilier, c'est vrai que quelque fois pour bien maintenir à domicile on a besoin d'ergothérapeute pour agencer les logements.

Le Conseil général a un rôle majeur dans la restructuration de locaux et de construction. Aujourd'hui, on a un plafond de financement par le conseil général qui n'est plus dans la réalité.

**Un militant associatif :** Voilà 10 ans, un chercheur en science sociale avait repéré que la dépendance était 18 jours en fin de vie par français. C'était à l'époque ridicule à financer en coût mais celui sur qui cela tombe. Je pense qu'aujourd'hui ce chiffre a augmenté et il va encore augmenter. Lorsque l'espérance de vie augmente, c'est la vie valide qui augmente le plus mais la dépendance augmente aussi un peu. Par rapport au coût, il est certain que beaucoup de retraités ne peuvent pas faire face aux dépenses même si ils ont un petit patrimoine par ailleurs. Quand cela se passe en fin de vie cela retombe automatiquement sur les héritiers que se soit sur leur revenu ou en entamant le patrimoine. Il y a là un risque à mutualiser de manière générale. Tout le problème de la protection sociale dans son financement c'est la pertinence des assiettes par rapport aux risques. Michel Rocard l'avait bien vu en créant la CSG (Contribution Sociale Généralisée) sur les revenus universels. Je pense à mon avis que le flux des successions serait une excellente assiette pour mutualiser ce risque de dépense.

**Un militant associatif :** Je souhaitais savoir où on en était à propos du remboursement des héritiers par rapport à l'APA. On a supprimé l'impôt sur les successions.

Les personnes âgées ont un sentiment d'insécurité, les gens se coupent des autres, ils ne reçoivent des informations de l'extérieur que par les médias. Il faudrait avoir une réflexion sur le maintien de l'ouverture sur les autres. Cette peur n'est pas forcément rationnelle.

**Nelly HEUZÉ** : L'aide à domicile concerne l'aide pour le minimum vital. Il y a un phénomène d'insécurité mais surtout d'isolement surtout chez les femmes. Lors de nos permanences nous voyons leur isolement, leur ennui, leur déprime. Il faut un accompagnement qui peut être intergénérationnel, trouver des occupations à la culture ou à lire. On vient de lancer au Mans un service d'accompagnement pour promener les personnes âgées. Plus les villes sont grandes plus les personnes sont isolées. Au Mans, 80 % des personnes de plus de 65 ans sont propriétaires de leur logement. Ils restent dans leur domicile, ils ne vont pas acheter un nouveau logement. Ils veulent rester dans leur maison et ne pas aller dans des foyers logements.

**Christophe COUNIL** : Par rapport au financement de la dépendance, je n'ai pas de réponses. Sur un certain nombre de politique, il y a beaucoup de chose qui ne se discute pas au niveau local. Le débat est lancé aujourd'hui sur le 5<sup>ème</sup> risque. Nous sommes tributaires en tant qu'élus locaux des décisions nationales.

**Une intervenante** : Avec une collègue on a créé une société de prestations de service à domicile donc on est en contact direct avec les personnes âgées. Le souci que l'on rencontre aujourd'hui avec l'APA, c'est que les demandes aujourd'hui ont plus d'un an de retard. Je suis allée au Conseil général, les dossiers sont en attente. Le problème est que les gens qui font appel n'ont pas les moyens. Ils ne peuvent avancer l'argent que pour un ou deux mois alors ils arrêtent de se faire aider dans leurs tâches quotidiennes. Sachant qu'en plus ils n'ont pas droit aux crédits d'impôts si ils ne sont pas imposables. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, le crédit d'impôt est juste pour les gens actifs et pas pour les retraités or le plus grand besoin se trouve chez les retraités. A 70 ans, être ou non imposable, les besoins sont les mêmes. Il y a une discrimination. Aujourd'hui, les gens ne peuvent plus faire appel à nous pour faire les grosses taches ménagères. On est appelé aussi pour faire de la compagnie. Les personnes âgées ont besoin d'une aide financière. Aujourd'hui, nous avons des gens qui arrêtent de prendre des services à domicile car ils n'ont plus des moyens de payer.

Concernant les formations d'aide soignante, plusieurs personnes ont été obligées de faire des emprunts pour pouvoir faire leur formation. Le coût est très important et la prise en charge est minime.

**Un responsable d'association** : Nous avons un manque de petite unité de vie dans le milieu rural. Il y a un déracinement de la personne. Il y a un manque d'établissement public. Il y a aussi l'évolution des dépassements d'honoraires qui pénalisent bon nombre de personnes âgées à petit revenu. Il y a aussi un manque de médecin généraliste en milieu rural. Les communes sont obligées de participer financièrement à la création de cabinet médical pour garder ou faire venir un médecin, ce sont les impôts de chacun qui sont mis à contribution.

**Jean-Pierre ROSSARD** : Je partage votre opinion. Je regrette que Madame Bachelot ait renoncée au projet d'imposer aux médecins des lieux d'installations.

**Un responsable d'association** : Le débat tourne autour de ce qui est de la compétence du Conseil général et tout ce qui dépend d'une politique nationale. Il faut que les choses soient claires, on ne peut pas tout attendre du Conseil général. Ce débat de ce soir est très intéressant et il ne fait rêver à ce qui se passerait si on avait une réelle concertation. C'est-à-dire si on avait demandé aux gens qui sont concernés ce qu'ils pensent et ce qu'ils proposent. A mon avis, ce serait la raison d'être du CODERPA (Comité Départemental pour la Politique des Retraités et des Personnes Agées). Normalement, c'est une instance d'avis et de concertation (loi de 2004). Or pour donner un avis, pour consulter, il faut disposer d'un certain nombre de moyens organiques. C'est-à-dire être reconnu, disposer de personnels compétents pour pouvoir donner suite aux débats entre les personnes concernées et intéressées. Dans la période qui est devant nous, jusqu'au 9 mars il faut pouvoir expliquer tout ce que l'on attend du CODERPA.

**Christophe COUNIL** : Il faut signaler que le président du CODERPA est un conseiller général et il ne siège même pas à la commission des affaires sociales. Depuis les lois de décentralisation, le CODERPA est devenu une instance qui relève du département. En Sarthe, le département a décidé de

confier la présidence à un conseiller général. De ce fait le CODERPA a une indépendance beaucoup moins grande. Comment le Président du CODERPA peut-il émettre des avis, des doutes ou des critiques sur une politique qu'il soutient par ailleurs au sein du Conseil général ? Il y a un certain nombre de départements comme la Loire Atlantique par exemple qui ont fait le choix de donner l'autonomie au CODERPA.

**Une élue :** Lors de ma campagne législative dans le nord Sarthe, j'ai rencontré beaucoup de personnes âgées qui demandaient à rester dans leur village. Le déracinement les préoccupait énormément. Lorsque l'on déracine ces personnes c'est un peu le début de la mort. Il y a eu une époque où les grands parents finissaient avec les enfants et les petits enfants parce qu'il n'y avait pas l'éclatement des familles comme aujourd'hui. Je pense qu'il y a un service à la personne à mettre en place pour les aider et aussi pour les protéger de la solitude.

**Un responsable associatif :** Les 16 organisations formant le CODERPA sont cohérentes sur la même analyse. A ces 16 organisations sont associées des personnalités qui travaillent dans le secteur. C'est un organisme qui au-delà des retraités peut avoir une analyse qui va assez loin, c'est une force de propositions.

Nous sommes confrontés à un problème qui vient du transfert aux départements de l'ensemble des compétences concernant les personnes âgées. Nous avons 3 ans d'expérience. Auparavant, c'était le Préfet qui présidait. Depuis que l'on est passé au Conseil général, on nous dit que nous sommes une commission du Conseil général et donc par conséquent s'est un conseiller général qui présidera. Par exemple, on fait une réunion sur le plan Alzheimer, le CODERPA est invité comme tel mais on m'a dit non c'est le président du CODERPA qui va représenter le CODERPA. C'est un conseiller général qui représentait les retraités et personnes âgées dans cette instance. Les conseils généraux dont la Sarthe n'a pas tenu compte d'un tel transfert, ils n'ont donc pas créés ni les services (il faut des hommes pour s'occuper de ces choses) ni donner les moyens pour travailler sur ces questions et y répondre. Il y a 2 – 3 ans nous avons fait une étude sur les familles d'accueil nous n'avons eu aucun retour du Conseil général, nous avons aussi étudié le volet transport dans le schéma départemental, on attend encore les réponses et le suivi. Nous avons demandé à rencontrer le Président du Conseil général pour discuter de tout cela et il m'a dit que ce n'était pas possible, j'espère lui poser les mêmes questions.

**Christophe ROUILLON :** Il y a un éclatement des structures. Aujourd'hui, nous avons des structures qui se chevauchent. Certaines ne sont plus que des coquilles vides qui ne sont plus bonnes qu'à transmettre des documents et publications avec des fiches cuisines. Il y a des enjeux importants pour les personnes âgées, les proportions des personnes âgées est supérieur au moins de 20 ans. Il faut des moyens humains et financiers. Il faut que nous ayons une réactualisation permanente, un débat permanent sur cet enjeu de société. Le schéma départemental mériterait d'être réactualisé chaque année avec des instances politiques mais aussi des instances représentatives des personnes âgées dans le département. Aujourd'hui, on a des CLIC qui sont des structures qui se sont imposées mais on n'a pas supprimé le CIDPA qui continue à avoir une subvention de 150 000 € par an pour ne rien faire. C'est un doublon par rapport aux CLIC. Il y aurait nécessité de transférer les moyens vers le CODERPA (moyens financiers et humains).

**Un responsable associatif :** Effectivement, aujourd'hui, en temps que Président du CLIC du Mans, je confirme. Le CLIC du Mans a beaucoup de mal à vivre financièrement, sa subvention se voit limiter pour financer le CIDPA à côté et on nous dit qu'on ne peut pas subventionner deux structures sur la commune du Mans. Ceci est totalement intolérable. Les villes du Mans et de Coulaines font des efforts très importants pour faire vivre le CLIC, il faut que le Conseil général mette les sommes nécessaires pour faire vivre le CLIC qui représente 50 % de la population du département. Aujourd'hui, on se bagarre tous les ans car nous avons un déficit chronique et nous ne savons pas comment le financer.

**Christophe COUNIL :** Il est clair que si on arrive au pouvoir, on supprimera le CIDPA. Ce qui permettra de réaffecter les moyens financiers et les agents mis à disposition du CIDPA vers les structures qui en ont besoin (CODERPA, CLIC).

**Un intervenant** : Concernant les petites unités de vie, il faut réfléchir. Un exemple dans le canton de Château du Loir, il existe une seule maison de retraite, à l'hôpital de Château (importante, 200 lits de maison de retraite). Est-il pertinent de créer dans des villages alentours des petites unités de vie en lien avec l'établissement ? Même 10 Km constitue un déracinement pour certaines personnes âgées. Quelles sont les contraintes de sécurité ? Quelle est la destination ?

Je souhaiterais revenir sur quelles répartitions des EHPAD sur le territoire ? Faut-il saupoudrer ou non ?

**Un militant associatif** : Savigné est une commune de 4 000 Habitants et il n'y a aucune structure d'accueil même pas de locatif pour les personnes âgées. Pourtant, à Savigné, il y a une demande très forte même si le Mans est assez proche. Même 10 Km, c'est un déracinement. On veut rester chez soi. Sauf en cas de maladie d'Alzheimer où il faut aller dans des structures spécialisées. Il faut des unités de vie et créer un maillage en relation avec des structures plus importantes. Mais se pose le problème du financement.

**Jean-Pierre ROSSARD** : il y a un problème dans ce que tu dis c'est le problème de l'accès aux soins. Il faut se méfier des unités de vie qui sont trop petites. Quand l'unité de vie est trop petite elle n'a plus la taille critique pour assurer la prise en charge des personnes âgées jusqu'au maximum de leur dépendance. Si l'unité est trop petite on est obligé d'hospitaliser. Il faut avoir un certain nombre de lits pour justifier le poste d'infirmier. Si on descend en dessous de 80 lits en long séjour on n'aura pas le nombre de poste d'infirmier suffisant. Dans les maisons de retraite au alentour, il y a plus d'infirmières à partir de 14H. Il n'y a plus de soins à donner de 14H l'après midi jusqu'à 8H le lendemain matin. La seule alternative est l'hospitalisation. Dans certains établissements, les gens sont hospitalisés régulièrement. Il ne faut pas négliger la qualité des soins auquel la personne âgée à droit. La prise en charge de la douleur nécessite des équipes formées. Il y a des tailles critiques d'établissement à respecter. Il y a des pays qui ont résolu le problème d'une autre façon avec les béguinages, vieille tradition nordique de petites unités de vie dans les villages. Ce sont pour des personnes âgées valides et autonomes. Mais il arrive nécessairement un moment où les gens vont rentrer dans une institution. L'entrée en institution quelque soit se fait aujourd'hui lorsque l'on est très dépendant. C'est le problème qui s'est posé pour les foyers logements. Les foyers logements de la Sarthe se vident car aujourd'hui les gens rentrent en foyer logement lorsqu'ils ont déjà très dépendants. Les gens veulent rester chez eux un maximum jusqu'au bout et lorsqu'ils rentrent en dernière limite en établissement il faut des établissements qui s'adaptent aux pathologies de plus en plus lourdes.

**Nelly HEUZÉ** : J'ai une proposition à faire pour faire face aux problèmes de logements des étudiants. Il y a une association qui vient de se créer et il faut que toutes les collectivités la soutiennent. Elle s'appelle « un toit contre service ». On met en lien des personnes âgées avec un étudiant. L'étudiant accepte d'être logé par la personne âgée et en contre partie, il offre un service (le service peut être simplement sa présence la nuit pour que la personne est moins peur, cela peut être faire les courses, une compagnie...).

Concernant la formation cela fait 7 ans que je somme le Conseil général pour l'aide à domicile. Car au départ lorsque l'APA a été créée Paulette Guinchard, le ministre des personnes âgées de l'époque avait proposé qu'il y ait une part de l'APA qui soit consacrée à la formation des aides à domicile.

**Un responsable d'établissement** : Les gens rentrent de plus en plus tard dans les établissements et ils ont bien raison car on n'est jamais aussi bien que chez soi. Nous sommes des endroits où les gens viennent pour mourir. Les séjours moyens sont de plus en plus courts, c'est entre 2 et 3 ans. On se trouve face à un manque de moyen car l'évolution de la dépendance n'est pas suivie proportionnellement par rapport à l'augmentation des moyens. Je sais bien que tout cela à un coût. Nous avons aussi toutes les mises aux normes qui nous sont exigées (ascenseur...) Les résidents payent leur prix de journée. Je ne sais pas ce qui pourrait être fait au niveau des politiques sociales mais lorsque l'on voit la répartition annuelle de la part hébergement qui est payé par les familles qui est de plus en plus importantes et qui ne suit pas le montant des retraites.

**Un militant associatif :** On ne s'est pas mis dans la perspective de la société telle qu'elle est aujourd'hui. On a une génération jeune qui arrive, moins de 40 ans et qui a des salaires inférieurs aux retraités et cela va s'accroître. Aujourd'hui, on commence à avoir des gens qui se disent tient le grand-père ou la grand-mère commence à être dépendant et il a une retraite. On peut avoir un « deal gagnant gagnant ». On y gagnera en valeur affective. Les gens ne viennent pas tout de suite à cette solution mais cela va venir. Il y a aussi le gagnant gagnant financier. J'ai vécu cette expérience où le petit fils de 45 ans a pu finir de construire sa maison grâce à la participation financière de sa grand-mère de 92 ans qu'il a pris chez lui. Il a fait une pièce en plus. La grand-mère est chez le petit fils, cela coûte zéro à la société. La grand-mère contribue un petit peu et la grand-mère y gagne car elle est avec ses petits enfants qui s'occupent d'elle. Je pense que l'on va y revenir car on va être moins riche, on va pouvoir moins se déplacer. On va devoir tous vivre ensemble dans un même lieu. Il faut que nous anticipions cette évolution de la société. Le changement va être très très fort et plus rapide que l'on ne le croit.

**Jean-Pierre ROSSARD :** J'émet un petit bémol car j'ai été confronté à cette situation il n'y a pas longtemps. Le problème aujourd'hui est qu'il faut tout rentrer dans les cases donc les petits enfants ont des statuts de famille d'accueil mais très vite on s'est retrouvé face à un problème car la famille d'accueil ne peut pas gérer les biens de la grand-mère, elle a été mise sous tutelle et c'est l'UDAF qui gère les biens de la grand-mère. L'UDAF a jugé que les enfants pouvaient bien attendre pour être payés ce qui fait que cela fait 8 mois que les petits enfants n'ont pas touché un centime de l'argent de leur grand-mère pour les aides à la gérer chez eux et aujourd'hui il se retrouve dans une situation financière difficile.

**Un militant associatif :** Si vous prenez un avocat pour pousser votre dossier, il avance beaucoup plus vite.

**Une intervenante :** Le problème se pose quand l'un peut être chez lui et l'autre en établissement. Dans ce cas, les conditions de vie de celui qui reste à domicile sont parfois dramatiques. Je ne sais pas la répartition entre la partie hébergement et la partie dépendance et comment tout cela peut s'articuler. C'est un problème de politique sociale et de société.

**Christophe ROUILLON :** Dans les années à venir, nous allons avoir de très forte pression pour la cession des maisons de retraite et en particulier par des grands groupes qui investissent. Les maisons de retraite publiques subissent une pression financière relativement forte et en particulier sur la question du partage entre la partie hébergement et la partie soins. J'ai trois maisons de retraite, 2 foyers logement et une EHPAD et on se rend compte que l'équilibre financier d'une EHPAD il est extrêmement difficile sur la partie soin, on ne maîtrise pas le budget car on ne maîtrise pas les remboursements de la sécurité sociale et si on veut faire de la qualité avec du personnel on arrive rapidement dans une situation de déséquilibre. C'est un déséquilibre structurel et avec parfois une partie hébergement car on arrive à gérer au mieux, qui est excédentaire et une impossibilité de financer la partie soin. Au total est ce que ces maisons de retraite sont viables ? Les communes qui n'ont pas particulièrement les moyens financiers pourront-elles continuer à porter ces structures ? Est ce que demain on ne sera pas tenté de diminuer la qualité ? Si la qualité est diminuée de 20 %, la structure deviendra viable. Demain, il y a aura peut-être des collectivités qui vont se désengager, transférer au privé des maisons de retraite et avoir pour de bon une explosion des prix et une diminution de la qualité. C'est un véritable enjeu pour les années à venir, il faut savoir si il y a des financements et quels financements en particulier de la DASS. Il faut nous donner un budget suffisant car aujourd'hui on nous pousse à faire des déficits qu'ils soient éventuellement comblés en fin d'année mais un jour, on ne nous donnera pas d'argent et donc elles seront en faillite.

Il est vrai qu'il faudra changer nos modes de vie, il faut revenir à une solidarité entre les générations. Mais les logements aujourd'hui sont de plus en plus petits, d'où la difficulté parfois d'accueillir nos aînés mais cela peut se faire en substitution des foyers logements. J'ai le cas d'une dame sur ma commune qui est entrée en maison de retraite à 99 ans, elle vient de fêter ses 108 ans. On va rentrer en structure de plus en plus tard mais le problème reste toujours la très grande dépendance je ne sais pas

quelle famille jeune va être capable de s'occuper de parents grabataire d'un point de vue affectif, d'un point de vue compétence de soins. La question est de savoir ce qui va se passer pour les personnes âgées, lorsque l'on est en bonne santé on peut rester chez soi, avec l'aide d'aide à domicile. La question est que se passe-t-il lorsque l'on devient grabataire, là le coût devient plus élevé car en plus du logement. En foyer logement on est en moyen à 1000 – 1500 € par mois en grande dépendance on est à 2000 voir 3000 € par mois.

**Un responsable de structure** : Par rapport à la privatisation éventuelle des établissements, c'est vrai. Je siège au CROS (comité régional) depuis 4 ans maintenant et en 4 ans je n'ai pas vu passer un dossier public. C'est inquiétant quand on sait que c'est le service public qui bénéficie de l'aide sociale avec l'établissement à but non lucratif. Parallèlement à cela on reçoit, nous, établissements à but non lucratif, toutes les semaines, un courrier pour nous demander si on est vendeur car ils achètent. Le Conseil général exploite des maisons de retraite dans le département et il semblerait qu'il voudrait vendre si il la vend il ne pourra la vendre qu'à un établissement commercial, c'est inquiétant et dommage. Il faut être très vigilant sur cette question.

**Un responsable associatif** : A titre personnel, lorsque j'ai commencé à m'occuper des maisons de retraités il y a 15 ans on m'a dit qu'on allait aider la gens pour qu'il soit capable de répondre aux demandes du marché et ils vont pouvoir avoir les moyens de rentrer dans les maisons de retraite et cela a été l'origine de la PSD (Prestation Spécifique Dépendance) et l'APA qui est un progrès par rapport à la PSD est restée dans la même filière. C'est-à-dire que le souci est de donner aux gens les moyens de répondre individuellement aux questions. Or aujourd'hui en maison de retraite je ne connais pas des gens qui ont une pension suffisante pour payer la maison de retraite au coût où elle est. On est en train d'avoir la même montée au niveau de l'aide à domicile et c'est normal car on parle de qualification et dès que l'on parle de qualification aujourd'hui pour le personnel on a la même montée des coûts. Quand on dit que les solutions sont d'ordre individuel, il faut aider les gens à s'en sortir. On a abandonné il y a une quinzaine d'année. Ce qu'il fallait c'était des initiatives sociales et des établissements sociaux ou autres créés avec l'Etat, les collectivités ou les associations avec un effort qui était lié à l'idée de solidarité nationale ensuite les gens rentreraient dans des établissements et on verra avec eux comment on gère les choses. Si il n'y a pas un grand service public de personnes âgées y compris pour les questions de formation pour avoir des gens au niveau de formation qu'il faut. C'est un secteur où on trouve 95 % de femmes et comme par hasard c'est justement le secteur où il y a les plus bas salaire et où on trouve le plus de gens à mi traitement, à mi temps. On ne peut pas s'en sortir en continuant ainsi il faut passer à une vision plus globale, comme celle que nous avons eu à la libération lors de la création de la sécurité sociale lorsque l'on a dit que c'était la solidarité nationale qui devait répondre à ces problèmes. Les problèmes liés à la dépendance sont fondamentalement liés à une maladie et devrait donc être payés par la sécurité sociale. Lorsque l'on nous parle du 5<sup>ème</sup> risque nous on veut bien mais dans le cadre de la sécurité sociale pas pour faire quelque chose que l'on s'apprête à financer autrement avec d'autre manière en écartant les cotisations sociales. On vient de donner 15 milliards d'euros de paquet fiscal ils auraient pu être utilisés autrement. C'est quand même Monsieur Séguin qui a dit « les stock options vous leur faites payer des impôts comme les salaires et vous récupérer 3 milliards ». Quand aux chefs d'entreprises que j'ai fréquenté au CESR pendant 8 mois, 23 milliards de cotisations fiscales qu'ils ne payent pas car on ne les exonère au nom de la campagne pour l'emploi qui n'a pas donné un seul emploi. Il y a des questions de fond que l'on sera obligé de poser. Cela dépasse le Conseil général, il faut recadrer les choses car après les gens diront que c'est la faute du Conseil général si il ne sait pas répondre aux problèmes.

**Christophe ROUILLON** : Il y a aussi nécessité aujourd'hui d'obtenir une directive cadre au niveau européen pour protéger les services sociaux d'intérêt général. Aujourd'hui il y a débat à la commission européenne a écarté cette directive cadre et nous étions plusieurs au niveau français à la commission des Maires de France à lutter pour cela. Il faut absolument que l'on arrive à sanctuariser ces services sociaux d'intérêt général sinon on risque demain d'être contraint d'ouvrir à la concurrence ces services qui sont essentiels pour la vie quotidienne de nos concitoyens. Si demain on est obligé de mettre en concurrence pour la gestion de leur maison de retraite on risque d'avoir de très grosses difficultés.

**Une militante associative :** Vous employez des thèmes que l'on ne connaît pas comme l'EHPAD, la PSD ?

**Christophe COUNIL :** L'EHPAD s'est une maison de retraite pour personnes âgées ayant besoin de soins. Ce n'est pas une maison de retraite classique. La PSD était le Prestation Spécifique Dépendance c'était une allocation versée aux personnes âgées dépendantes avant la création de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie.

**Une militante associative :** Par contre, vous parlez de la fin des foyers logements qu'est ce que vous proposez à la place où que peut-il y avoir à la place ?

**Christophe ROUILLON :** Sur les foyers logements, je connais bien le dossier car j'avais un foyer logement qui n'était plus aux normes. C'était un foyer logement construit en 1971 gère par le CCAS. Ces foyers logements avaient leur rentabilité en faisant rentrer des personnes âgées dépendantes car sur la partie soins il arrivait à faire du gras. Le problème c'est que la commission de sécurité en 2001 a rendu un avis défavorable et on a attendu 6 ans pour avoir un décret paru récemment pour justement permettre d'avoir un avis favorable de la commission de sécurité à condition que le GIR moyen pondéré soit inférieur à 300 globalement cela veut dire que les personnes qui sont dedans doivent être capable de sortir en cas d'incendie avec une dérogation pour 10 %. On est dans une situation difficile car les personnes qui ne sont pas dépendantes on 83, 84, 85 ans et la situation est précaire car du jour au lendemain la personne peut devenir dépendante donc ne plus pouvoir rester juridiquement dans le foyer logement. Dans ce cas il faut les placer dans des EHPAD. Cela pose un vrai problème de gestion des foyers logements. Il y a beaucoup de foyers logements dans la Sarthe qui ne sont pas aux normes de sécurité avec des gestionnaires qui prennent des risques pénaux considérables et avec une gestion financière, un équilibre financier qui n'est pas évident. L'avenir des foyers logement est incertain, il est pris en tenaille entre le maintien à domicile et les établissements pour personnes âgées dépendantes. Les problèmes de ma commune sont partagés dans de nombreuses communes et de nombreux gestionnaires dans le département.

**Christophe COUNIL :** La plus part des foyers logements ont été mis en place à une époque où on ne favorisait pas le maintien à domicile. On disait à la personne, vous prenez vos meubles, vous aurez votre appartement avec vos meubles mais vous vivrez avec d'autres ainsi vous serez en contact avec d'autres personnes. C'était bien à une époque mais avec le temps on se rend compte que la plus part de ces personnes ont leur propose de rester à leur domicile avec des aides à domicile. Ce qui fait qu'il y a un certain nombre d'établissements qui n'ont plus forcément leur utilité. J'ai un foyer logement sur mon canton et j'y vais régulièrement déjeuner avec les résidents et j'ai vu en 10 ans un vieillissement très net des personnes qui s'y trouvent et des personnes de plus en plus dépendantes et cela pose des problèmes car ce ne sont pas des établissements qui sont prévus pour recevoir des personnes dépendantes d'un point de vue de la sécurité et d'un point de vue de soin.

**Une intervenante :** On appelle foyer logement un peu n'importe quoi. Comment ce fait – il que dans certain foyer logement il y ait un local de prévu pour les infirmières ? Or dans le foyer que je connais il n'y a jamais eu d'infirmière dans ce logement. Ce foyer logement a été crée en 1989. Ce foyer logement se rajeunit maintenant car ce ne sont plus des personnes âgées qui vivent dedans, ce sont des personnes qui vont avoir 40 - 50 - 60 ans et qui sont précaires et comme on ne sait pas où les mettre on les place là. Ce foyer logement se situe dans le nord sarthe.

**Christophe ROUILLON :** C'est le problème de la médicalisation. Dans ce cas précis, il y a un peu tromperie car on fait croire qu'il y aura une infirmière.

**Un intervenant :** Concernant les établissements publics à but non lucratif, c'est vrai que c'est un vrai parcours du combattant en particulier pour les établissements publics pour créer une structure publique. Il y a des contraintes de dépôt de dossier, des esquisses d'un architecte, il faut passer un marché, on passe un an à faire un concours d'architecte... C'est la raison pour laquelle vous ne voyez pas de dossier de création par contre vous voyez des extensions car c'est plus simple. C'est vrai que

vous allez peut-être trouver des acheteurs privés en milieu urbain mais jamais ils n'investiront en milieu rural.

Je suis choqué, pourquoi au niveau national, on consacre 3 fois plus d'argent aux handicapés qu'aux personnes âgées.

**Christophe ROUILLON** : C'est la puissance des associations de défense qui jouent leur rôle. Une des raisons pour lesquels le secteur public ne construit plus de maisons de retraite est que les maisons de retraite sont créées et construites par des communes et que la compétence revient soit au département soit au CCAS. Aujourd'hui, il faut avoir les reins solides pour une commune pour se lancer dans la construction d'une maison de retraite. Une maison de retraite c'est au minimum 80 lits et les 80 lits ne seront pas occupés que par des gens de la commune, il y a une majorité de gens qui viennent de l'extérieur. Pour une commune, il y a une majorité de personnes qui viennent de l'extérieur et vous supportez un risque considérable. Il serait nécessaire de faire porter la construction des maisons de retraite par des structures intercommunales ou au niveau des pays. Sinon demain vous ne trouverez plus de communes sauf Le Mans pour construire des maisons de retraite. Moi quand je regarde mes budgets de maison de retraite je me dis on est fou. Il faudrait mutualiser les moyens et avoir des collectivités territoriales de plus grandes ampleurs pour porter les créations de maisons de retraite.

**Un représentant d'association** : La CRAM de Nantes a pris la décision de limiter les aides à domicile (limité par le nombre d'heure attribuée, le seuil d'attribution plus élevé). La CRAV de Nantes a une enveloppe budgétaire qui est fixée par la CNAM (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse). L'enveloppe de la CNAV est fixée par le parlement.

Concernant les aides à domicile, il est juste que les personnes imposées bénéficient d'une réduction d'impôt de 50 % mais les personnes qui ne sont pas imposées sur le revenu devraient bénéficier d'une même aide qui s'appellerait crédit d'impôt. Ce qui veut dire que les personnes qui ont les revenus les plus faibles ne bénéficient pas de la même aide financière que celle qui sont imposées sur le revenu.

Tout à l'heure on a évoqué des recherches de solutions individuelles mais il y a un autre niveau de recherche c'est un niveau un peu plus globale. Le regard de chacun sur la personne âgée est quelque chose de particulier et je le vois particulièrement dans la recherche d'action. C'est très difficile de faire des actions où les gens se mélangent. Par exemple, lorsque l'on organise un repas convivial dans une maison de retraite on se trouve face au problème de personnes qui sont chez elle qui viendraient bien mais qui ont peur de se retrouver face à des gens un peu plus handicapés et cette confrontation est parfois douloureuse et difficile. La solitude vient du regard que l'on a du mal à porter sur l'autre et qu'il faudra partager à un moment donné. On a du mal à faire des projets multipartenariaux chacun étant dans la défense de son petit territoire par contre chacun fait des choses dans son coin mais en le faisant ensemble on arriverait peut-être à développer des choses et on ne serait pas en concurrence. A temps qu'organisatrice, je vois que l'on fait des choses mais il y a encore beaucoup, beaucoup de progrès à faire.

**Un intervenant** : Il faudra que vous soyez vigilants sur le bon réglage entre ce qui tombe des communes et ce qui tombe des dépenses du département car derrière il y a des enjeux.

**Une élue** : Je souhaiterais revenir sur les personnes âgées bien portantes car heureusement il y en a. Elles étaient inquiètes au sujet de la disparition des services publics de proximité en zone rural (par exemple la poste).

**Un intervenant** : Je souhaiterais parler des handicapés adultes car on trouve de plus en plus d'adulte handicapé dans les CAT et que deviendront –ils lorsqu'ils seront en retraite. Quand ces adultes handicapés auront 60 ans les parents auront plus de 80 ans. Existe-t-il des établissements où les adultes handicapés retraités peuvent être avec leurs parents dans la maison de retraite en faisant des équipements.

**Un responsable de structure :** Le schéma département des personnes handicapées est en court de gestation et nous a la reposance nous avons déposé un dossier sur ce sujet depuis plusieurs années et le Conseil général vient de nous demander de développer l'idée d'un foyer d'accueil pour accueillir des personnes handicapées vieillissantes et ce foyer va être accolé à la maison de retraite et de ce fait on pourra accueillir simultanément les parents dans la maison de retraite et les enfants handicapés dans le foyer médicalisé. On a même envisagé de récupérer dans cette construction neuve quelques appartements où pourront être accueillis les parents qui ne sont pas dépendants. L'ADAPEI travaille aussi sur le sujet.

**Christophe COUNIL :** En conclusion, je vais essayer de faire la synthèse de ce qui a été dit ce soir :

### **1) Redonner son autonomie au CODERPA**

Dirigé par un conseiller général de la majorité depuis les lois de décentralisation de 2004, le CODERPA (Comité Départemental des Personnes Âgées) a perdu son indépendance. Nous proposerons que le Président du CODERPA soit désormais une personnalité issue des 16 associations le composant afin de lui redonner son autonomie et sa capacité d'interpellation des pouvoirs publics. Nous lui affecterons une partie des moyens du CIDPA (une fois celui-ci dissous) afin de lui donner les moyens d'exercer ses missions de propositions et d'évaluation des politiques publiques.

### **2) Assurer la formation des professionnels de la Santé**

En lien avec le Conseil régional des Pays de la Loire compétent en matière de formation, nous oeuvrerons au développement de formations publiques de professionnels de la Santé afin de répondre aux besoins actuels et futurs : aides soignantes, aides à domicile ...

### **3) Le maintien à domicile, priorité de l'action départementale envers les personnes âgées**

Vivre ses vieux jours à domicile est aujourd'hui le souhait de la très grande majorité des Sarthois et Sarthoise. Les efforts du Conseil général devront donc en premier lieu porter sur le développement d'une prévention active pour permettre ce maintien à domicile. Cela passe par l'adaptation des logements, la réalisation de bilans de santé réguliers, la lutte contre l'isolement, l'accès aux transports, le développement de liens intergénérationnels ...

### **4) Des établissements publics sur l'ensemble du territoire départemental**

Lorsque la dépendance rend le maintien à domicile impossible, l'accès aux établissements est la meilleure solution ... Toutefois, de nombreux efforts sont encore à réaliser pour mieux répartir ces équipements sur le territoire, assurer la formation des personnels, maintenir des coûts d'hébergement supportables par les usagers et maintenir un service public de qualité face à la progression des établissements privés. Ainsi, nous soutiendrons ainsi les collectivités (communauté de communes) souhaitant créer des équipements de proximité.

*Ces propositions seront soumises à discussion dans le cadre de l'élaboration concertée du prochain Schéma départemental des Personnes âgées afin de permettre aux Sarthois et Sarthoises de vivre leur retraite sereinement. Il convient toutefois de rappeler que sur toutes ces questions, le Conseil général reste tributaire de décisions prises au niveau national, le financement du vieillissement devant absolument s'inscrire dans le cadre d'une politique publique de solidarité nationale.*